

## Rapport N° 52

### Programme de législature pour la période 2011-2016

---

Nyon, le 14 août 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 13 août 2012 à la Ferme du Manoir. Etaient présents : MM Philippe Beuret, François Calame, Robert Jenefsky, David Saugy, Christian Udasse et David Vogel. Alexandre Demetriades était excusé.

La commission a entendu M. Daniel Rossellat, syndic de Nyon et M. Christian Gobat, secrétaire municipal, que nous remercions pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

#### 1. Préambule

La Municipalité de Nyon a créé une brochure qui reflète ses intentions en matière de prestations et de projets de la commune concernant différents thèmes de politique publique. La brochure contient le fil rouge pour les années à venir; elle est un vecteur de communication vis à vis de la presse, des acteurs économiques de la région, des collaborateurs de la commune, des conseillers d'Etat, des municipalités des communes voisines, des chefs de service des autres communes et des Nyonnaises et Nyonnais. L'idée est d'informer et de créer avec tous ces acteurs une convergence d'efforts.

Par ce programme de la législature, la Municipalité souhaite partager avec le Conseil communal les orientations stratégiques avant de donner les instructions à l'administration pour l'élaboration des plans d'investissements, des budgets et des préavis. Pour les groupes politiques non représentés dans l'Exécutif, des soirées d'explications ont été proposées.

Pour concrétiser ses intentions, la Municipalité a défini un projet phare et 17 projets emblématiques qui ont valeur d'exemple pour la concrétisation du programme de législature. L'ambition est de réaliser, ou de largement entamer ces 17 projets d'ici 2016, sans négliger d'autres projets.

#### 2. Choix des objectifs

Le syndic explique qu'il y a une grande pression sur l'administration au niveau de la sécurité, du social, des logements, des finances et de la mobilité. On doit s'imaginer que la ville va changer plus fortement dans les vingt ans à venir qu'elle ne l'a fait durant les cent dernières années. La

Municipalité a consulté les programmes de tous les partis politiques pour mettre certains projets en priorité. La plupart des objectifs évoqués dans la brochure ne sont pas nouveaux. En effet, la Municipalité désire plutôt exécuter des projets en gestation depuis de nombreuses années (il y a des projets qui datent de années huitante) au lieu d'en proposer d'autres.

### 3. Questions de la commission

Les objectifs, les actions et les projets emblématiques sur le thème « *vivre ensemble* » (pages 9-11) sont reçus très positivement par la commission. Seul le projet emblématique de la sécurité est considéré comme « trop peu concret ». La commission est également déçue par la liste des actions pour améliorer la sécurité et elle aimerait voir plus d'actions nouvelles. M. Gobat nous indique que certaines des actions mentionnées ne sont pas encore concrétisées et que la Municipalité est largement consciente de l'ampleur des problèmes actuels en matière de sécurité à Nyon. Le syndic ajoute qu'il est primordial que Nyon :

- \* augmente l'effectif de la police (de 40 à 52), surtout parce que la gendarmerie est de moins en moins sur le terrain,

- \* instruit les policiers concernant les nouveaux défis,

- \* renforce la collaboration intercommunale pour agir face aux nouveaux problèmes de sécurité.

Des préavis concernant cette problématique vont venir dans les prochains mois.

Concernant les projets emblématiques sur le thème « *accompagner le développement de la ville* » (pages 12-16), la commission a demandé des explications supplémentaires au sujet des logements dits d'utilité publique (c'est-à-dire des logements à 20% en dessous du prix du marché). Pour toutes les nouvelles constructions, la Municipalité exigera dorénavant un minimum de 20% de logements d'utilité publique et un minimum de 30% pour les logements construits par la commune. Actuellement, 75% des foyers nyonnais vivent avec un revenu annuel inférieur à CHF 80'000,-. Le but de la Municipalité est, de corriger la dynamique du marché en construisant des logements pour cette catégorie de Nyonnaises et Nyonnais, sans forcément accorder de subventions.

La commission a également posé des questions sur la volonté d'arriver à une fréquence au quart d'heure pour les transports publics à Nyon. Selon le syndic, cette cadence résultera de la desserte, en alternance, des arrêts en ville de Nyon par les lignes urbaines et régionales. L'ambition est d'avoir cette fréquence de 6:00 à minuit. Le problème est que dès lors qu'une ligne n'est pas suffisamment utilisée, le canton supprime sa subvention.

La commission souligne l'importance du commerce de proximité dans les nouvelles constructions. Le nerf de la guerre concerne les loyers trop élevés. La commune s'implique pour essayer, au cas par cas, de contrôler les loyers de façon à ce qu'un commerce (tearoom ou autre) puisse être viable dans le quartier.

Concernant la nouvelle zone industrielle prévue dans le programme, la situation est la suivante : la commune possède 35 hectares artisanaux/industriels utilisés actuellement. Il reste environ 3 hectares constructibles, mais leurs propriétaires attendent le changement d'affectation pour y construire des logements. Par contre, il y a encore 8 hectares disponibles au nord de la ville, à côté de l'entreprise Hublot, qui n'appartiennent pas à la commune, mais qui pourraient être transformés et utilisés.

La thématique « *une administration en mutation* » (pages 17-19) est divisée en 12 objectifs. La commission insiste en particulier sur les ressources humaines où le projet emblématique ne semble pas correspondre aux soucis vraiment prioritaires. L'ambiance dans l'administration, le taux de maladie/burnout et le tournus du personnel nous semblent plus importants qu'un nouveau statut du personnel. Le syndic admet qu'il y a des problèmes et que la Municipalité a pris des mesures pour étudier et améliorer la situation. Une enquête a été envoyée à une cinquantaine d'employé-e-s de la commune pour comprendre les raisons de leurs démotivations et stress. Les résultats seront présentés à la Municipalité fin août. En changeant le statut du personnel l'Exécutif souhaite doter la commune d'un outil supplémentaire pour mieux valoriser les employé-e-s qui font un travail exemplaire et ne pas juste rémunérer la fidélité comme c'est le cas actuellement.

« *La collaboration régionale* » (page 20) est le dernier thème discuté en commission. La réalisation d'une Maison du district suscite des questions. Le syndic souligne que c'est fortement souhaitable

que cette maison se trouve à Nyon, le chef-lieu du district. C'est un bâtiment que la commune pourrait louer à l'Etat, ce qui serait une bonne affaire pour Nyon.

#### 4. Réflexions sur le programme de la législature en général :

L'objectif le plus flagrant qui manque dans ce programme de législature est l'amélioration des rives du lac. La Municipalité a dû faire des choix et a décidé que la construction et rénovation des écoles, EMS, UAPE et autres, sont davantage prioritaires pour les Nyonnaises et Nyonnais.

#### 5. Conclusion

La commission prend acte du programme de législature, présenté dans une brochure conçue comme un outil d'aide au choix des priorités pour la Municipalité pour la législature 2011-2016 et comme un vecteur de communication pour les acteurs et partenaires de la commune. Pour le conseil communal c'est également un fil rouge qui permettra de suivre la concrétisation des projets et des autres objectifs dans les années à venir.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**Vu** le rapport municipal N° 52 concernant le programme de législature pour la période 2011-2016,

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide :**

1. de prendre acte du rapport municipal N° 52

La Commission :

Philippe Beuret  
François Calame  
Alexandre Demetriades  
Robert Jenefsky  
David Saugy  
Christian Udasse  
David Vogel  
Bernadette Nelissen, présidente et rapportrice